DÉCEMBRE 2019 - N° 4

17 COMMUNES à la Une

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

Senlis Sud Oise
Communauté de Communes

Rénovation de l'éclairage public

Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Maison France Service Itinérante

petits-fils
services aux grands-parents

Réseau national d'aide à domicile

AIDE AUX REPAS
GARDE DE NUIT
AIDE À L'AUTONOMIE

Contactez votre conseiller Petits-fils :

03 65 69 00 30

www.petits-fils.com

UN CADEAU DE NOËL ORIGINAL

• *A PARTIR DE 12 ANS*

PILOTEZ UN SIMULATEUR DE VOL

« ..Une immersion plus vraie que nature.. »
LE PARISIEN

ENTREPRISES · GROUPES
PARTICULIERS · CE

1 HEURE 30
INITIATION
PILOTAGE
150 €

Parc Alata face à la BA 110 de CREIL
03.44.60.05.86
www.aviadream.fr

SIMULATION | FORMATION | RECEPTION
AVIADREAM

Le Music Hall

• Salle de réception
• Restaurant à thème

L'endroit idéal pour fêter vos événements !

Anniversaire, baptême, communion, comité d'entreprise, enterrement de vie...

Location de salle clé en main possible.

03 44 24 36 75

lemusichallsenlis@hotmail.com
www.restaurant-senlis.jimdo.com
51 rue du Faubourg Saint-Martin à Senlis

ÉDITO

C'est Noël !

Sommaire

La CCSSO

Débat d'Orientation Budgétaire 4 et 5
Interview de Laurence ROSSIGNOL, Sénatrice 6
Commune de Raray 6
Interview d'Alain VASSELLE, Président de l'UMO 7

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

À la rencontre des agents du service Aménagement du Territoire 8

VIE ÉCONOMIQUE

Rénovation de l'éclairage public 9
Aides du Département de l'Oise et de la Région Hauts-de-France 10
Préférence commerce : signature d'une nouvelle convention 11
Forum de l'Emploi 12
Misson Locale pour l'Emploi des Jeunes 13

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présentation du CPIE 14
Rézo Pouce 15
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations 16

SERVICE À LA POPULATION

Évolution du service Environnement 17
Présentation Maison France Services et interview de Delphine COCHET 18 et 19

PETITE ENFANCE

Interview d'une Assistante Maternelle 20
Activités des structures 21

DIVERS

Annuaire des services 22

Chers habitants, chères habitantes,
Les fêtes de fin d'année arrivent et une nouvelle année d'investissement se profile.

À travers notre Débat d'Orientation Budgétaire 2020, vous retrouverez les prévisions financières de l'année, ces dernières sont empreintes de prudence au regard d'un travail continu de la commission des finances qui a été celui de manier les deniers publics sans exagération et dans un souci d'intérêt général, au plus près de vos attentes.

Les travaux des Zones d'Activités Économiques continuent. Dès l'année 2020, l'avenue Félix LOUAT sera en partie remise à neuve. Par ailleurs, 82 points lumineux seront rénovés sur tout le territoire. En parallèle de ces projets à caractère économique, vous allez voir aboutir notre projet de Maison de France Services Itinérante. Deux agents formés vont ainsi sillonner les communes pour répondre à toutes vos questions, en matière d'accès au service public, que cela soit, par exemple, pour remplir une déclaration d'assurance maladie, effectuer un curriculum vitæ ou bien encore vous accompagner dans la compréhension de vos dossiers de retraite.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la labellisation de notre projet par l'Etat. Premier service itinérant de l'Oise, ce dispositif a pour mission de rapprocher les services publics des habitants et de simplifier les démarches.

Par ailleurs, toujours dans le domaine des services à la population, notre service environnement se veut plus proche de vous et de vos demandes. C'est pourquoi, dès Janvier 2020, nous mettons en place un service sur rendez-vous. Lorsque vous aurez une demande vous pourrez prendre rendez-vous avec notre agent ambassadeur de tri. Ce dernier répondra à l'ensemble de vos questions et remarques. Il se déplacera chez vous sur demande. Pour ce faire, vous retrouverez une rubrique dédiée à la compréhension de ce dispositif et aux coordonnées utiles pour prendre vos futurs rendez-vous.

Je conclurai cet édito en vous souhaitant à toute et à tous de très joyeuses fêtes de Noël et une excellente nouvelle année par anticipation.
Respectueusement.

Le Président de la Communauté de Communes

17 COMMUNES À LA UNE N° 4
Directeur de la publication : Philippe CHARRIER - Rédactrice : Mélissa GIRAULT - Crédit photos : Studio Bruno COHEN, Adobe Stock
Réalisation : scoop communication 02 38 63 90 00 - 11032-MEP - Impression : L'Artésienne - Régie publicitaire : LVC communication
Édité à 15 000 exemplaires - Décembre 2019

Débat d'Orientation Budgétaire 2020 - Les chiffres clés

Comme chaque année, l'intercommunalité a présenté son Débat d'Orientation Budgétaire le 4 Décembre 2019. Celui-ci retrace sa fiscalité, sa dette, ses dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

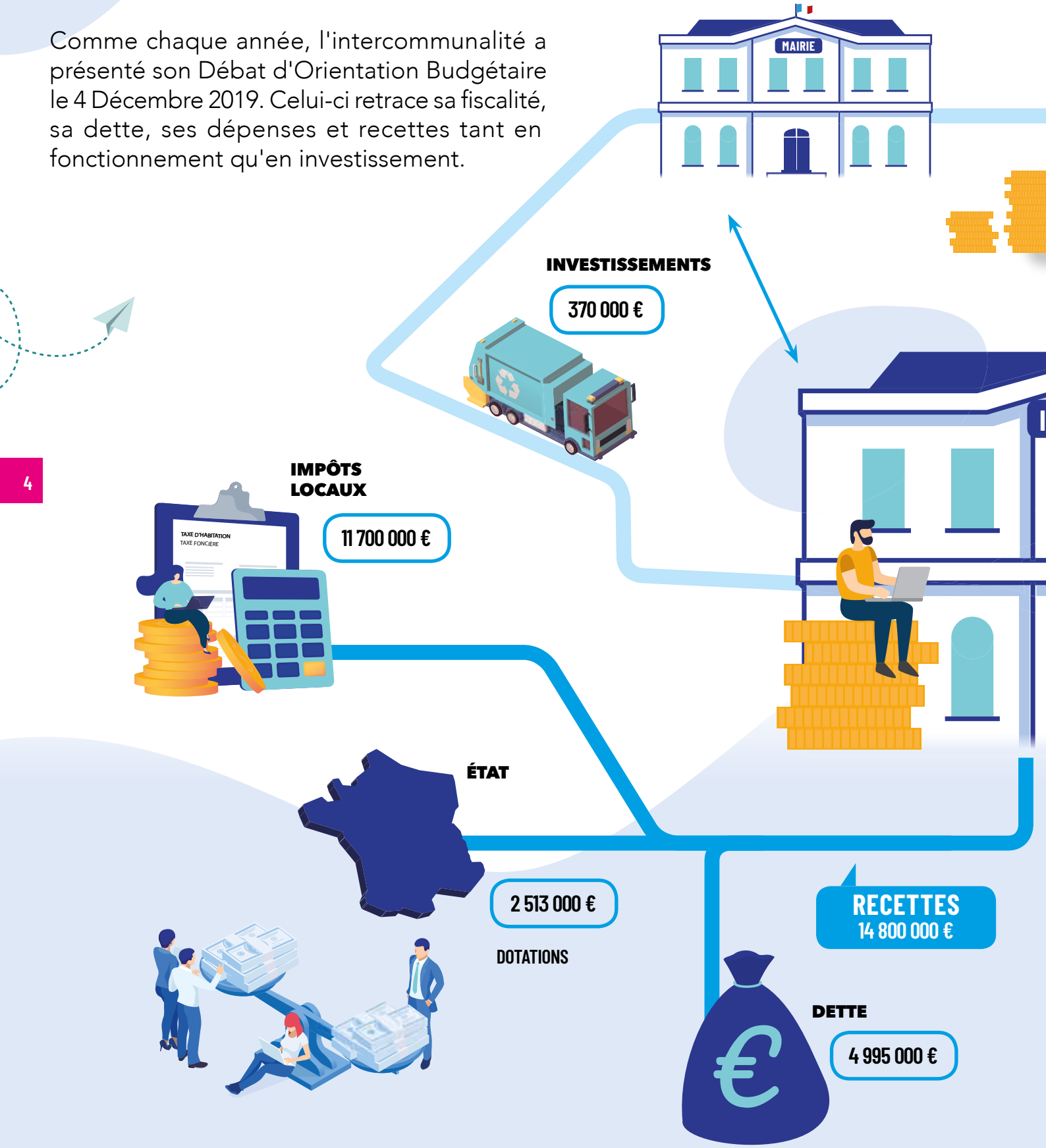

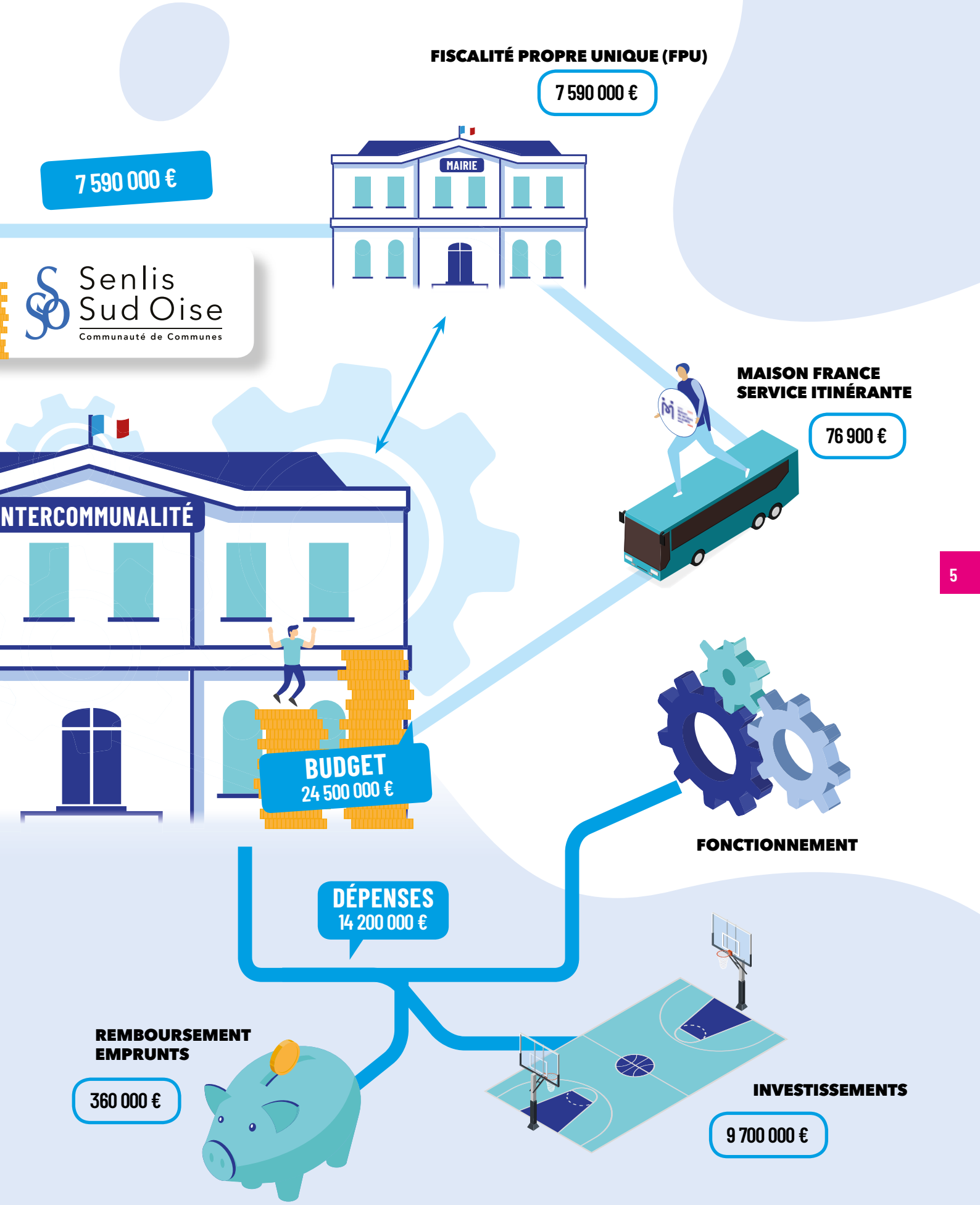
FISCALITÉ PROPRE UNIQUE (FPU)
7 590 000 €
MAIRIE
7 590 000 €
Senlis Sud Oise
Communauté de Communes
MAISON FRANCE SERVICE ITINÉRANTE
76 900 €
NTERCOMMUNALITÉ
BUDGET
24 500 000 €
FONCTIONNEMENT
DÉPENSES
14 200 000 €
REMBOURSEMENT EMPRUNTS
360 000 €
INVESTISSEMENTS
9 700 000 €

Entretien

Laurence ROSSIGNOL

Sénatrice de l'Oise

Le Haut Conseil à l'Égalité a émis une recommandation dans le cadre de son dernier rapport de créer une règle d'or du budget, c'est-à-dire de faire de l'impact sur l'égalité hommes et femmes un critère de modulation de chaque dépense publique. Qu'en pensez-vous ? Est-ce applicable demain dans la loi de programmation des finances publiques ?

Je suis favorable à une budgétisation sensible à l'égalité entre les femmes et les hommes comme le recommande le HCE. Elle doit être développée dans la programmation des finances publiques, comme c'est le cas pour la stratégie genre et développement. C'est d'ailleurs dans cette perspective que la loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que l'État et les collectivités territoriales doivent respecter une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, et que dans les assemblées délibérantes des collectivités, le vote du budget est conditionné à la présentation en amont de la politique relative à l'égalité entre les femmes et les hommes menée.

Cependant, l'intégration de l'égalité femmes-hommes en tant que critère de modulation de chaque dépense publique ne doit pas conduire à la dilution du budget permettant de lutter effectivement pour l'égalité et à défendre les droits des femmes dans une masse globale qui ne lutte contre les inégalités qu'à la marge. Elle ne doit pas non plus amener à un volontarisme affaibli par l'impression que l'intégration d'indicateurs concernant l'égalité femmes-hommes dans la budgétisation serait suffisante.

Or, c'est le cas dans le PLF pour 2020, le budget dédié à l'égalité femmes-hommes stagne et le budget transversal annoncé est d'un milliard d'euros. En réalité, seulement 500 millions sont effectivement crédités.

Vous êtes intervenue dernièrement sur les féminicides en France, vous proposez ainsi d'identifier à quelle étape ces femmes ont été abandonnées « par leur bourreau ». Quelle solution concrète pourriez-vous proposer pour améliorer la lutte contre les violences conjugales en France ?

Pour véritablement lutter contre les violences conjugales, nous avons obligatoirement besoin de plus de moyens alloués à la police et à la justice. Toutes les plaintes doivent être prises en compte : il y a une présomption de mensonge qui pèse sur la parole des femmes, nous devons inverser cela et poser une présomption de crédibilité sur la parole des femmes. Il faut également répondre aux problèmes d'accueil des femmes victimes de violences, nous avons besoin de plus d'hébergements d'urgence et pérennes. Il faut impérativement renforcer l'effectivité du principe de l'éviction du conjoint violent pour mieux protéger les femmes. Nous devons également être actifs dans la prévention de la récidive en luttant contre les violences post séparation. Nous le savons : un conjoint violent n'est pas un bon père. Nous savons aussi que lors de l'exercice du droit de visite et du passage de bras, il y a un risque élevé de réitération des violences.

Commune de Raray

Raray, un village préservé

Raray est situé au Nord-Est de Senlis, dans la plaine du Valois, au milieu du triangle Senlis, Pont-Sainte-Maxence, Crépy-en-Valois. L'accès à Raray se fait, à partir de la D932a, via Brasseuse ou Villeneuve-sur-Verberie ; à partir de la D1324, via Rully. Raray fait partie du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France pour la totalité de son territoire. Le château de Raray est un joyau de l'architecture classique des XVIIème et XVIIIème siècles ayant servi de décors extérieurs au film *« La Belle et la Bête »* de Jean COCTEAU.

Pour sécuriser les habitants de cette commune dont les habitations rustiquement cossues n'incitent pas véritablement à l'exode rural, un système de vidéoprotection fut déployé. Aujourd'hui, cinq caméras sont installées aux endroits stratégiques de la commune. Partout où elle est utilisée, la vidéoprotection a fait ses preuves, elle est un outil efficace tant en matière de prévention et de dissuasion que d'intervention et d'élucidation.

Une réserve incendie de 120 m^3, implantée en 2018 rue de la Solette, permet de couvrir le sud du village et en particulier le nouveau lotissement en cas d'incendie.

Au-delà de l'activité agricole de la ferme de La Borde, Raray a développé une activité touristique et sportive.
Sportive, les golfeurs disposent d'un parcours de 18 trous, d'un 9 trous et d'un compact 9 trous dessiné pour un entraînement rapide et efficace.
L'activité touristique, autour de son patrimoine architectural, s'est renforcée en 2015 avec la création des Cabanes des Grands Chênes qui ont accru la capacité hôtelière du village à côté du Château et de l'Orangerie. Ces activités ont créé de l'emploi pour certains habitants travaillant sur place à Raray.
L'association Fêtes et Loisirs contribue au lien entre les habitants lors de quatre rencontres annuelles.
Raray pense aux enfants (de 1 à 10 ans), une aire de jeux fut installée en Novembre 2018 dans le jardin de la mairie. On y trouve une maisonnette, un toboggan, un oiseau farceur (balançoire à 2 sièges), un poney balançoire et un pont Indiana.
Bien que la commune de Raray soit isolée, les activités restent, malgré tout, multiples.

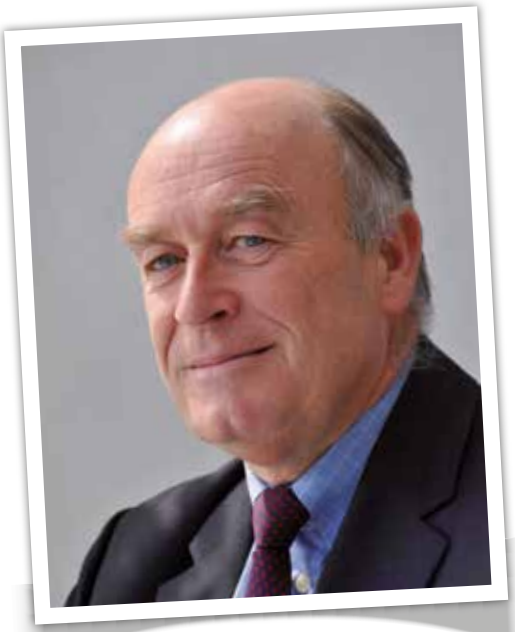

Interview

Alain VASSELLE

Président de l'Union des Maires de l'Oise et Sénateur honoraire

La suppression de la taxe d'habitation permettra-t-elle de dynamiser le pouvoir d'achat des Français ?

C'est effectivement l'objectif recherché par le Gouvernement, il est vrai que pour celles et ceux qui payaient la taxe d'habitation, cela devrait avoir comme répercussion d'améliorer leur pouvoir d'achat dans la limite du montant qu'ils payaient.

Cette suppression n'a qu'une incidence limitée si l'on ramène le montant annuel à un état mensuel.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les citoyens aux revenus les plus faibles et plus particulièrement les seniors sont déjà dégrevés ou exonérés partiellement ou totalement.

La suppression de la taxe d'habitation ne bénéficiera donc pas aux personnes les plus démunies.

Quelles sont les principales craintes que vous avez pu identifier dans le cadre de vos échanges quotidiens avec les édiles locaux quant à cette suppression de la taxe d'habitation ?

Les principales craintes sont évidemment la perte d'autonomie fiscale, des communes et celle des départements. En effet, la suppression de la taxe d'habitation sera compensée par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements vers les communes et par le versement d'une fraction de la TVA aux départements pour faire face à leur manque à gagner.

Cela aura pour conséquence de faire perdre aux communes et aux départements la maîtrise des taux et des bases.

La perte d'autonomie fiscale est également liée à l'absence de révision des valeurs locatives cadastrales. Celles-ci permettent chaque année aux collectivités de voir évoluer leur taxe d'habitation. Cette absence de révision a été vivement critiqué par l'Association des Maires de France. Nous restons dans l'attente d'une réponse du Gouvernement.

Nous restons interrogatifs sur d'autres points, notamment celui du maintien de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Celles-ci peuvent changer de destination chaque année en devenant résidences principales, et, inversement des résidences principales peuvent devenir secondaires.

Je vous laisse imaginer la complexité de la gestion de ces changements de nature de propriété.

C'est pourquoi il m'apparaîtrait pertinent de supprimer en totalité la taxe d'habitation, y compris pour les résidences secondaires. Cela, j'en ai bien conscience, amènera le gouvernement à faire face à une difficulté supplémentaire liée à la compensation à hauteur du montant correspondant à la perte de recettes provenant des résidences secondaires.

Pourriez-vous nous expliquer en quelques mots comment sera compensée, la perte de recettes fiscales pour les collectivités territoriales suite à la disparition de la taxe d'habitation ? Le système d'un dégrèvement ne serait-il pas plus judicieux ?

Comme je vous l'ai précisé précédemment, le Gouvernement compensera la suppression de la taxe d'habitation par le transfert de la taxe foncière des propriétés aux communes, et, pour le delta insuffisant, afin de couvrir 100% de la perte des recettes, une dotation d'Etat viendra compléter le produit de la taxe foncière. Quant aux départements, ils devraient se voir affecter une fraction de la TVA.

La perte de recettes pour les communes a été estimée en loi de Finances 2019 à plus de 10 milliards d'euros. La compensation s'effectuera par référence au compte administratif de l'année 2017 des collectivités, ce qui fera perdre aux communes le produit de l'évolution des taux entre 2017 et 2020. En sus, il est peu probable que la compensation envisagée permette aux communes de retrouver une dynamique des recettes au minimum à même hauteur que celle de la taxe d'habitation. Ainsi, cette réforme aura deux conséquences, la perte d'autonomie financière pour les communes d'une part et la perte au moins partielle de la maîtrise des taux. Cette dernière est notamment vraie pour les départements mais aussi pour les communes, pour la part qui fera l'objet d'une dotation en compensation de la perte de recettes liée à la taxe d'habitation.

Si vous ajoutez à cela la baisse de DGF subie par les communes au cours des années précédentes, elles se retrouvent dans une situation financière délicate qui impacte leur capacité d'investissement et les contraint à faire évoluer les impôts locaux à la hausse afin de faire face à leurs dépenses de fonctionnement incompressibles.

Je partage l'avis de l'AMF qui suggérait de maintenir sous forme de dégrèvement la disparition du paiement de la taxe foncière par les contribuables locaux.

Monsieur le Ministre, Olivier DUSSOPT, lors de notre Assemblée Générale du 19 octobre dernier, a considéré que la solution de l'exonération n'assurait pas plus une garantie de perception de recettes aux communes, que la solution proposée par le Gouvernement. Il a fait référence pour cela au dégrèvement de la taxe sur les entreprises qui a évolué au cours des lois de Finances successives pour finir par disparaître. Nous pensons cependant malgré tout que le dégrèvement est la moins mauvaise des solutions

Enfin, j'ajoute pour terminer que la disparition de la taxe d'habitation va faire perdre le lien fiscal qui existait entre une partie des contribuables et la commune, notamment tous ceux qui occuperont les logements sociaux et les locataires du parc privé.

À la rencontre du service

Entretien

Jeanne VALLIER

Responsable du service Aménagement du Territoire et Développement Économique

Nouvellement arrivée à la Communauté de Communes en qualité de responsable du service Aménagement du Territoire et Développement Économique, nous avons souhaité entendre votre témoignage afin de récolter votre sentiment sur le territoire et vos nouvelles fonctions.

Quelle est votre vision du territoire ?

L'établissement est très complexe dans son approche territoriale du fait de sa position géographique, mais aussi d'un point de vue démographique. Il est impossible de penser l'aménagement de ce territoire sans le relier avec la proximité de la région parisienne, qui influe profondément sur son fonctionnement et ses enjeux. Le territoire de Senlis Sud Oise bénéficie de réels atouts économiques, touristiques et résidentiels. Néanmoins, sa dynamique est également liée aux synergies apportées par les communes membres qui participent à la création d'une identité propre, une attractivité résidentielle et économique qui va positionner la Communauté de Communes comme un lieu de vie et d'évolution professionnelle exceptionnel. La seule faiblesse structurante, qui nécessite une nouvelle approche, est celle de la mobilité intra et interterritoriale mais celle-ci fait l'objet de nombreux travaux qui visent à réduire les carences existantes.

Quelles sont les premières missions que vous avez à mettre en place ?

En qualité de responsable de l'Aménagement du territoire, j'ai la charge de la déclinaison du projet de territoire qui oriente les axes de développement de la collectivité sur plusieurs années. Celui-ci intègre des projets, matures ou en réflexion, que je pilote conjointement avec les autres services. Il m'est donné également pour mission d'élaborer un projet d'administration qui permettra à la collectivité de travailler de manière plus efficiente et en lien constant avec les territoires autour de projets coconstruits.

Pouvez-vous nous donner votre avis sur l'aménagement du territoire ?

L'aménagement du territoire de manière générale amène une vision transversale nécessaire à l'attractivité du territoire et l'amélioration de la qualité de vie de ses résidents (habitants, entreprises, commerces, associations...). C'est une approche qui permet d'agir sur l'espace et ses acteurs afin de répondre aux carences du territoire, qu'elles soient géographiques, démographiques, économiques ou sociétales.

Pascale OLIVAS

Chargée de mission Aménagement du Territoire et Développement Économique

Pouvez-vous nous faire un retour sur la dernière réunion Gaz Naturel Véhicule (GNV) – Entreprise ?

Les entreprises ont répondu présente à l'invitation conjointe de la Communauté de Communes et de GRDF. Plusieurs raisons expliquent cette motivation. La législation renforce dès 2020 les obligations d'utilisation de véhicules à faible émission de CO2. Les conditions d'accès aux grandes villes se durcissent pour les transporteurs, les entreprises doivent s'adapter pour pouvoir envisager sereinement l'avenir. L'augmentation du coût du gazole est également un point fondamental pour les entreprises. Aujourd'hui, le tarif du GNV est d'environ 0,90 euros TTC/km soit l'équivalent d'un litre de gazole en consommation.

Quels ont été les points d'intérêts chefs d'entreprise ?

Quelques questions techniques ont été posées mais dans l'ensemble le public était déjà bien informé sur la motorisation au GNV.

Les entrepreneurs ont exprimé le besoin d'être rassurés quant à l'aspect *« service après-vente »* des véhicules achetés ou en location longue durée d'une part et sur la stabilité du tarif du GNV d'autre part. Un fort intérêt a été exprimé sur l'aspect méthanisation et implantation technique et géographique d'une station. Le ravitaillement des véhicules doit être facile d'accès et ne pas contraindre les véhicules à effectuer des kilomètres supplémentaires. La situation géographique des entreprises de notre territoire qui choisiront de transformer leur flotte de véhicules au GNV déterminera le choix de l'implantation.

Comment l'EPCI peut-il agir efficacement dans ce domaine ?

La Communauté de Communes a pour rôle d'impulser la dynamique et faciliter le lien entre les différents acteurs : entreprises, GRDF, porteur de projet, pour l'implantation d'une station, propriétaire de terrain. Cette première réunion en a été la première étape.

Elle doit également être le relais vers les instances étatiques et régionales qui devront apporter leur aide quant à ce projet qui va dans le sens de la loi portant sur la Transition Énergique pour une Croissance Verte et de la troisième révolution industrielle portée par notre Région des Hauts-de-France.

Zones d'Activités Économiques

Modernisation de l'Éclairage public

La Communauté de Communes, dans un souci de développement et de modernisation des Zones d'Activités Économiques, a souhaité prolonger ses efforts d'investissements en matière de préservation de l'environnement et d'amélioration de l'éclairage public.

Quelques années après les différents Grenelles de l'environnement, les accords de Paris, il est urgent d'agir. Le Gouvernement a donc décidé d'engager une démarche au plus près des territoires et de favoriser une prise en compte proactive de la déperdition énergétique par les collectivités territoriales. Le Plan Climat Air Énergie Territorial constitue ainsi un élément fondamental de stratégie au niveau local, permettant de développer un plan d'action utile à la préservation dudit environnement.

Dans le cadre de ce plan d'action, nous avons décidé de rénover 82 mâts et lanternes dans les zones d'activités économiques *« Les Communes »* et *Senlis Sud Oise*.

Ces nouveaux éclairages ont vocation à apporter non seulement des économies d'échelle à la Communauté de Communes au regard d'une moindre consommation d'énergie, de valoriser esthétiquement lesdites zones afin d'apporter une qualité de service supérieure aux salariés qui y travaillent et enfin de réduire la facture carbone de notre territoire.

Cette amélioration ne pourrait pas être envisagée sans le concours efficace du Syndicat d'Energie de l'Oise qui a pu nous faire bénéficier à la fois de son expertise technique, financière et de subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

À l'heure de la distribution de ce nouvel opus du bulletin communautaire, nous sommes ravis de vous annoncer que les travaux ont commencé le 18 Novembre 2019. Les travaux seront entièrement réalisés avant la fin du mois de janvier 2020.

La rénovation du parc d'éclairage public économique de notre territoire est une première étape importante dans la préservation de l'environnement. Ce programme s'inscrit pleinement dans le Projet de Territoire qui fait du développement durable l'un de ces trois grands axes principaux. Ainsi nous reviendrons vers vous pour présenter une par une toutes nos actions décidées ensemble pour l'avenir de ce beau territoire du Sud de l'Oise.

Rendez-vous sur
www.age.hautsdefrance.fr
pour faire une simulation et déposer votre dossier.

Informations et accompagnement

0 800 02 60 80 Service & appel gratuits

Retrouvons-nous sur :

regionhautsdefrance
regionhdf
@hautsdefrance
region_hautsdefrance

Aide à la garde d'enfants

**Vous devez faire garder vos enfants pour aller travailler ?
La Région vous aide et vous verse jusqu'à 30€ par mois.**

Préférence Commerce CCI OISE

Renouvellement de la convention Préférence Commerce !

Au regard du succès 2018 du dispositif « *Préférence Commerce* » relatif à l'accompagnement des entreprises, nous avons souhaité continuer dans cette démarche positive et cette volonté d'accompagner les professionnels de notre territoire, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, par le renouvellement de la convention « *Préférence Commerce* ».

Préférence Commerce est un label national récompensant les commerçants investis dans une démarche de perfectionnement constant de la qualité d'accueil et de service. Ces labels ont été remis le Lundi 3 Juin 2019.

La Remise du Label Préférence Commerce a récompensé 44 commerçants de l'Oise dont 12 entreprises de notre territoire basées sur Barbery, Senlis et Thiers Sur Thève.

Compte tenu de l'évolution des comportements d'achat et le développement du commerce en ligne, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise a concentré son action sur l'accompagnement à la performance des commerces et notamment la digitalisation.

Pour cette nouvelle année, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise et le service développement économique vont de nouveau porter des candidatures de commerçants désireux d'obtenir ce label en soumettant leur dossier aux experts compétent dans le domaine.

Pour cette nouvelle année, notre service et partenaire, souhaitent faire encore mieux !

Ainsi, ils devront concentrer leurs efforts sur l'amélioration du dispositif afin de permettre à plus de commerçant de pouvoir bénéficier de ce label.

Pour les intéressés vous pouvez contacter nos services à deveco@ccsso.fr

QUELQUES CHIFFRES 2019

58 COMMERCES ACCOMPAGNÉS DANS L'ANNÉE SUR LA RÉGLEMENTATION, LES DEVANTURES, LES SOLDES, LES BAUX, LES QUESTIONS DIVERSES, ETC.

12 COMMERCES LABELLISÉS PRÉFÉRENCE COMMERCE POUR PROMOUVOIR LA QUALITÉ ET LA PERFORMANCE DES COMMERCES

OBJECTIF 2020

12 NOUVEAUX COMMERCES LABELLISÉS

Quartier Ordener

Forum de l'emploi 2019, la Communauté de Communes renouvelle l'expérience !

Pour accompagner le retour vers l'emploi, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise a organisé son deuxième forum de l'emploi le jeudi 19 octobre 2019 au Manège du Quartier Ordener de Senlis.

L'emploi est l'une de nos priorités, c'est pourquoi la CCSSO renouvelle cet événement. Véritable moment de rencontre privilégié entre recruteurs et demandeurs d'emploi, le forum de l'emploi permet de créer un premier contact et d'échanger en vue d'un contrat ou d'une formation.

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise avait déjà accueilli l'année dernière l'opération *« Forum de l'emploi 2018 »*, où les visiteurs pouvaient rencontrer des entreprises locales qui recrutent dans tous les métiers, à tout niveau de compétences.

L'événement a rassemblé plus de 80 entreprises, des partenaires économiques ainsi que des organismes de formation. Près de 1 000 visiteurs ont parcouru les stands et postulé directement aux offres d'emploi des 76 entreprises présentes. Les partenaires institutionnels ont transmis leurs conseils pour la rédaction de lettres de motivation et la préparation d'entretiens d'embauche.

Gratuit et ouvert à tous, demandeurs d'emploi comme étudiants, sans critère d'âge, notre forum a également offert la possibilité aux entreprises du territoire de présenter leur activité et leurs besoins en recrutement.

Interview

La Mission locale accompagne les jeunes vers l'emploi et l'autonomie

Quand on a entre 16 et 25 ans et qu'on est sorti du système scolaire avec ou sans diplôme, on se pose plein de questions. Des questions sur son avenir professionnel et sur ses droits tels que le logement, la santé, la mobilité, la formation… sur son entrée dans la vie active et l'accès à l'emploi. La Mission Locale est là pour y répondre et apporter des solutions. Nous avons interviewé Thierry GÉRARDI, Directeur de la MLEJ, et d'une jeune qui a pu bénéficier de l'accompagnement de la structure.

Monsieur Thierry GÉRARDI

Directeur de la MLEJ

Depuis que vous êtes Directeur de la MLEJ, à quels projets avez-vous participé ?

Il y en a de nombreux, mais les plus importants sont les projets permis de conduire et ML-Talents. Le premier répond au besoin de mobilité en permettant aux jeunes de passer leur permis de conduire en accéléré, à des conditions financières avantageuses. Le second permet de promouvoir auprès des entreprises du territoire qui recrutent des jeunes que nous accompagnons, qui ont souvent suivi une formation et des stages, et qui sont prêts à l'emploi.

Quelles sont les retombées positives de ces projets ?

En ce qui concerne le permis de conduire, les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur 332 inscrits, 241 ont réussi leur code ; sur les 191 qui ont entamé la conduite, 167 ont obtenu leur permis. Plus de la moitié de ces jeunes ont pu trouver un emploi.

Pour ML-Talents sur les 1 350 jeunes suivis en 2018, sans diplôme ou avec un BAC+3 et au-delà, 540 d'entre eux (40%) ont accédé à l'emploi soit en CDD, soit en CDI, tous métiers confondus, toutes qualifications confondues.

Est-ce que chaque jeune est accompagné par un parrain ? Si non que pensez-vous de ce format d'accompagnement ?

Nous proposons à certains jeunes d'être accompagnés par un parrain. Un professionnel en activité ou en retraite qui vient compléter l'accompagnement des conseillères. Son action est axée sur l'aide pour certaines démarches, la transmission des codes et usages dans l'entreprise, et parfois la mise à disposition d'un réseau professionnel. Malheureusement, nous avons trop peu de parrains.

Jeune ayant bénéficié des services de la MLEJ

Comment avez-vous connu la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes ?

J'ai connu la MLEJ par l'intermédiaire d'amis qui y étaient inscrits. Dans la mesure où j'avais arrêté l'école, je me suis dit que la Mission locale pouvait être une aide supplémentaire dans ma recherche d'emploi.

La MLEJ a-t-elle répondu à vos attentes et vous a-t-elle accompagné à la hauteur de vos attentes ?

Oui, la Mission locale a répondu à mes attentes. J'attendais de l'aide sur des démarches supplémentaires à celles que je faisais de mon côté sur la recherche d'emploi. Je pensais que passer par la Mission locale me ferait gagner du temps.

Je peux répondre oui quant à la hauteur de mes attentes. En fait, j'ai été surprise de l'aide que j'ai reçue. Car quand on entend parler des institutions d'aide à la recherche d'emploi, ce n'est pas vraiment positif, il n'y a pas vraiment une bonne image. Alors qu'en fait, ça a été très rapide, j'ai reçu de bons conseils sur mon CV, qui a d'ailleurs beaucoup plu à l'entreprise dans laquelle je suis aujourd'hui.

La MLEJ vous a-t-elle permis de trouver une source de motivation et d'inspiration pour votre orientation ?

Oui, car après avoir réalisé mes études et travaillé dans la vente, je ne pensais pas un jour m'orienter vers la logistique.

Je me suis présentée à l'entretien, et j'y ai trouvé un grand intérêt pour l'entreprise et le poste proposé.

La MLEJ est financée par l'Europe, l'État, la Région,
le Département et la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise
MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES
Place de la Gare - 60300 SENLIS - Tél. : 03.44.59.44.00
www.mlej.fr

Le CPIE des Pays de l'Oise

PAYS DE L'OISE

Agir en faveur de la transition écologique

Un CPIE est une association labellisée qui entend susciter et accompagner la transition écologique à travers des actions d'éducation pour tous les publics et des projets menés avec les acteurs sur le territoire.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays de l'Oise est une association labellisée. Il appartient à un réseau qui compte 78 structures en France. Basé depuis 2017 au sein du Quartier Ordener, à Senlis, il dispose d'une équipe de 7 salariés. Il intervient sur l'ensemble du département de l'Oise à travers trois missions principales : l'éducation à l'environnement de tous les publics, l'accompagnement des acteurs du territoire en faveur de la transition écologique et le suivi de l'état de la biodiversité.

Reconnecter les jeunes et les citoyens à la nature

La première mission d'un CPIE est bien l'éducation et la sensibilisation de tous les publics (familles, scolaires, élus, salariés, etc.) aux questions environnementales.

Dans ce cadre, il aborde une grande diversité de thématiques que ce soit la biodiversité à travers la découverte des milieux naturels, l'écologie et le changement climatique, les gestes écocitoyens (tri sélectif, économie des ressources, gaspillage alimentaire, etc.), le jardinage naturel, ou encore le lien santé – environnement...

Pour cela, il travaille étroitement avec les structures de l'Éducation nationale et les collectivités, mais aussi et de plus en plus, avec les entreprises qui souhaitent s'investir dans ce champ d'actions.

Chaque année, ce sont des centaines d'animations, formations, ateliers et évènements qui sont organisés. Plus de 10 000 jeunes et citoyens participent à ses activités.

Travailler avec les acteurs du territoire

Au-delà de l'éveil des consciences, le CPIE entend également agir en faveur de la transition écologique de la société dans un contexte marqué par la crise environnementale et le changement climatique.

À cette fin, il peut compter sur sa spécificité qui est d'être à l'interface entre les acteurs et les différents publics du territoire. C'est là que réside sa plus-value.

Ainsi, il est en mesure de susciter, faciliter ou encore valoriser la mise en œuvre de projets développés avec l'ensemble des parties prenantes en vue d'un futur souhaitable.

Rézo Pouce

En route pour le covoiturage !

Écologique et économique, l'intercommunalité développe le covoiturage avec le *« Rézo Pouce »*.

Rézo Pouce, c'est quoi ?

Rézo Pouce est le premier réseau organisé d'auto-stop ou de covoiturage spontané en France. Il aide à démocratiser une nouvelle forme de mobilité solidaire et permet de sécuriser l'auto-stop.

Les enjeux :

- Développer la mobilité de la population.
- Favoriser l'accueil des nouveaux habitants.
- Développer l'attractivité d'un territoire.
- Structurer le territoire : penser en matière de flux et de maillage.
- Garantir à tous l'accès aux services : faire une offre en direction du public visé.

Les besoins :

Le projet de mobilité Rézo Pouce porté par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise relève d'une initiative citoyenne et son objectif est triple :

- Permettre un accès pour tous aux services de santé, d'éducation, d'emploi, de culture et de loisirs, par un service citoyen de proximité et de solidarité, sans que cela nécessite des infrastructures lourdes et coûteuses.
- Créer du lien social entre les donneurs de service et les usagers, dans le cadre d'un auto-stop organisé et sécurisé.
- Contribuer par un développement solidaire à des économies d'énergie en matière de transport.

Inscription gratuite et rapide !

Chaque usager qu'il soit conducteur ou bien passager peut s'inscrire gratuitement dans sa mairie ou via le site Internet **www.rezopouce.fr**

Une carte de membre lui sera délivrée et un macaron sera à apposer sur le pare-brise de votre véhicule, si vous êtes un conducteur.

Sur votre smartphone

L'application Rézo Pouce est disponible sur les systèmes d'exploitation Android et iOS.

Je suis **conducteur**, je lance mon application avant mon départ et je visualise en temps réel les auto-stoppeurs.

Je suis **passager**, je saisis ma destination et j'attends qu'un conducteur propose de me prendre au cours de son trajet.

Le point de rendez-vous ?

C'est l'arrêt sur le pouce. Celui-ci permet à l'auto-stoppeur d'attendre sans risque et au conducteur de s'arrêter sans gêner la circulation.

Si je n'ai pas la possibilité d'avoir accès à Internet et que je fais tout simplement du stop ?

Si je suis un **passager**, je me rends à un **arrêt sur le pouce** avec une fiche destination, vous serez pris en charge en moins de 10 minutes.

Si au contraire je suis un **conducteur,** alors, je mets le macaron sur ma voiture et je m'arrête, sans obligation, pour prendre un passager qui va dans la même direction que moi.

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Renforcer la prévention par la réhabilitation de la Digue de la Nonette !

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM, attribue aux EPCI une nouvelle compétence exclusive et obligatoire relative à la *« Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »* (GEMAPI). Encore méconnue de nos usagers, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise a souhaité vous présenter cette nouvelle compétence.

Nos cours d'eau tels que la Nonette ont construit l'histoire de nos communes et encore aujourd'hui constituent un lien fort entre chacun d'entre eux. S'ils sont essentiellement des espaces de détente, il est important de les préserver et de maintenir la biodiversité. Pour ce faire et en partenariat avec le syndicats comme le Syndicat du Sage de la Nonette, la Communauté de Communes a lancé un programme visant à réhabiliter la Digue de la Nonette.

Afin d'empêcher la Nonette de déborder, et d'éviter tout risque d'inondation, la digue a pour rôle de constituer un renfort nécessaire au maintien de l'eau dans le lit de la rivière. Avec les années et les intempéries, la digue a connu des dommages significatifs qui ont mené à des travaux de réparation et de renforcement. Cependant, ces travaux ne suffisent plus aujourd'hui pour assurer la sécurité des habitants.

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise a donc programmé la réhabilitation complète de la digue de la Nonette. Le planning prévisionnel est en cours de réalisation avec nos partenaires.

Le programme de réhabilitation vous sera présenté en détail accompagné de son rétroplanning. Nous sommes accompagnés dans cette mission par l'Entente Oise Aisne.

Environnement

Le service évolue !

Au regard d'une demande de plus en plus importante de rapprochement des services publics vers les usagers, la Communauté de Communes fait évoluer ses services à la population afin de les adapter au quotidien de ses habitants.

Joël TABOGA
Responsable Environnement

Patrice LABRANGE
Ambassadeur de tri

Notre service environnement se devant d'évoluer, notre fonctionnement assis sur l'accueil d'un agent n'est plus adapté. Il est en effet de plus en plus compliqué de pouvoir se déplacer en journée aux horaires classiques d'ouverture d'un service public. Ainsi nous avons décidé d'apporter un nouveau service au pied de votre porte.

Il vous suffira dès le premier janvier 2020, il vous suffira de contacter Joël TABOGA, Responsable Environnement, aux coordonnées courriels et téléphoniques suivantes :

Téléphone : 03.44.99.08.61
courriel : environnement@ccsso.fr

Pour demander à l'agent référent, Patrice LABRANGE, Ambassadeur de tri, de passer chez vous en fonction de vos contraintes horaires, de vos obligations personnelles et professionnelles et plus généralement pour vous apporter une parfaite garantie de service.

Ce service se veut expérimental, il sera donc testé sur une période de six mois, afin de l'adapter à vos suggestions au regard de son utilisation.

Un questionnaire de satisfaction vous sera remis en mains propres à chaque visite. À toutes fins utiles, nous souhaitons d'ores et déjà recueillir des informations complémentaires pour dimensionner dans le temps le service à vos besoins.

Questionnaire

À découper et à renvoyer à l'adresse communication@ccsso.fr

1 - Horaires préférentielles :

Semaine

❏ Matin 8h00 - 9h00

❏ Pause méridienne 12h00 - 14h00

❏ Après midi 17h00 - 17h30

Samedi

❏ 9h00 - 12h00

❏ 14h00 - 17h00

2 - Souhaitez-vous disposer d'un numéro direct vers un agent référent permettant de répondre à vos questions dans la journée ou privilégieriez-vous la voie électronique ?

❏ numéro direct ❏ voie électronique

Préférence .....

Interview

Delphine COCHET

Directrice pôle social et petite enfance

Que vous inspire ce nouveau projet Maison France Services ?

À l'heure de la dématérialisation et de la désertification des services publics en milieu rural, le projet de Maison France Services peut répondre pleinement aux besoins des habitants.

Nous avons toutes et tous autour de nous, des proches qui ne savent pas manipuler l'outil informatique ou « surfer » sur Internet.

Sachant qu'en 2021, **100% des démarches administratives seront dématérialisées,** comment feront-ils pour réaliser ces démarches ? Le service proposé par l'animateur de la Maison France Services pourra pallier ces difficultés.

Il s'agit bien sûr d'accompagner et de ne pas faire « à la place de ». L'enjeu est d'amener l'usager à devenir autonome par la formation et l'accompagnement.

Quels sont les trois mots qui permettent de résumer le projet ?

Proximité, accompagnement et efficacité.

La Communauté de Communes a fait du service public sa pierre angulaire, qu'est-ce que la Maison France Services va apporter de plus aux habitants ?

La Maison France Services est un service public de proximité. Le choix de l'itinérance permettra d'aller au plus près de l'habitant pour lui apporter une réponse rapide et qualitative. Ce n'est pas l'usager qui va dans un service public mais le service public qui s'adapte et se met au service de l'usager. C'est là, à mon sens, le cœur de notre travail et de nos missions.

Qu'est-ce qu'une Maison France Services ?

La Maison France Services est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc. Elle propose une « offre de services » spécifique et surtout adaptée aux besoins de la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise.

Quelle est l'offre de services « de base » d'une Maison ?

PROXIMITÉ, ACCOMPAGNEMENT ET EFFICACITÉ.

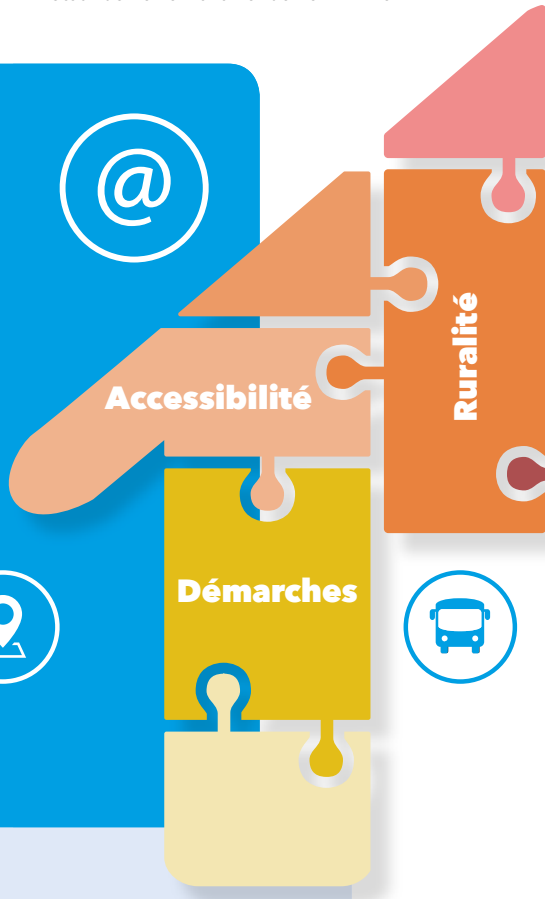

Nous serons dans votre commune à partir du second semestre 2020

ANIMATEUR

Un animateur de la Maison France Services pour pallier vos difficultés.

PROXIMITÉ

Amener l'usager vers les services en allant au plus près de l'habitant.

NUMÉRIQUE

La Maison France Services propose un espace numérique destiné à toutes les personnes qui veulent apprendre les bases du numérique et progresser.

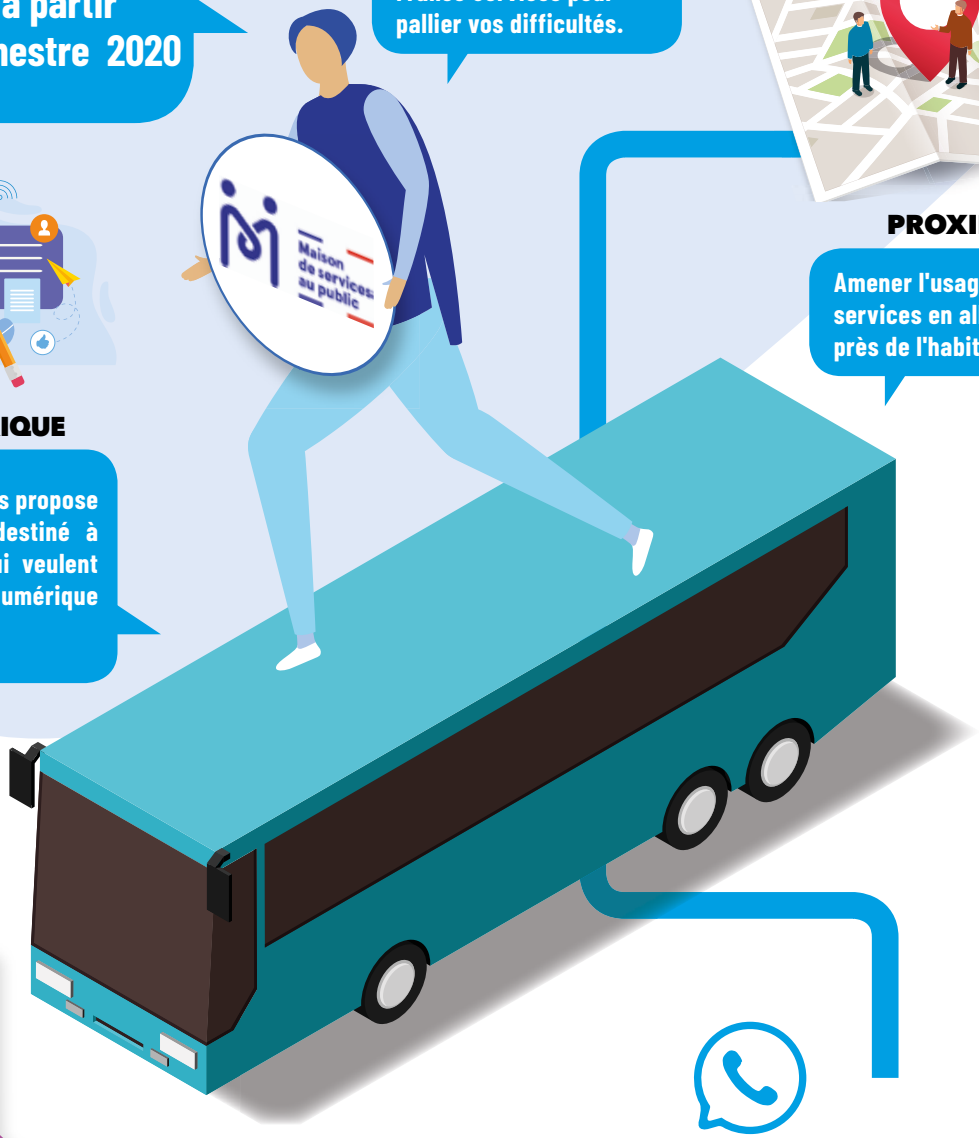

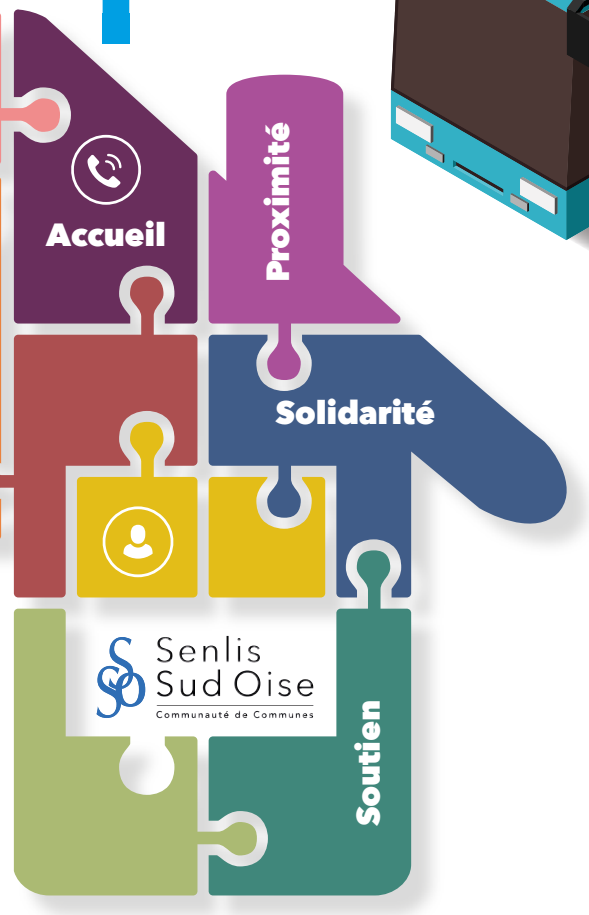

Qui contacter ?

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Madame Delphine Cochet

03.44.99.08.60

accueil@ccsso.fr

Senlis Sud Oise
Communauté de Communes

Rencontre
Ludivine BARRAL
Assistante Maternelle à Pontarmé

Pour vous, qu'est-ce qu'être Assistante Maternelle ?

Pour moi, être assistante maternelle c'est assister et être à l'écoute des parents, prendre le relais et soin de l'enfant, participer à l'éveil par le jeu, être disponible pour faire des câlins, être flexible pour les horaires et les accueils en cas de maladies de l'enfant et veiller à l'autonomie pour l'accompagnement vers l'école.

Comment est née cette envie de devenir Assistante Maternelle ? Et pourquoi avez-vous choisi d'être Assistante Maternelle ?

Adolescente, j'ai fait beaucoup de baby-sitting puis j'ai travaillé au domicile d'une famille pour trois enfants.

J'ai ensuite entamé une carrière professionnelle dans une société de marketing.

À la naissance de mon premier enfant, j'avais besoin d'horaires atypiques par rapport à mon métier et celui de mon époux. Ne trouvant pas d'Assistante Maternelle, j'ai décidé de passer l'agrément pour allier travail et garde de mon propre enfant.

Ce métier est devenu une vraie passion, et je ne regrette pas mon choix.

Nous avons tendance à penser que seuls les parents choisissent leur Assistante Maternelle, mais est-ce que vous aussi vous avez des critères de sélection avant une garde d'enfant ?

Oui bien sûr, il faut que le relationnel avec les parents passe aussi du côté de l'Assistante Maternelle pour réussir à faire un travail en commun.

Lors de la première rencontre, il est très important aussi que les parents viennent avec l'enfant, afin qu'il s'imprègne de mon environnement et que l'on puisse avoir des premiers échanges. Je me renseigne sur les attentes des parents, ce qu'ils souhaitent.

Nous devons être sur la même longueur d'onde pour établir un lien de confiance et avoir une bonne communication.

Il faut échanger sur le principe d'éducation des deux parties et voir si ça se rejoint pour avoir une continuité d'éducation en commun à la maison comme chez l'Assistante Maternelle.

Que faire avec les enfants ?

Profitons de cette saison pour nous promener en famille. Petits et grands seront ravis de ramasser châtaignes pour les déguster, mais aussi de faire le plein de marrons dans leur bogue, d'écorces d'arbre pour la décoration, de pommes de pin ou encore de feuilles pour créer des herbiers.

Et pourquoi pas des bacs sensoriels ?

Les enfants adorent manipuler, toucher, sentir les odeurs et les matières... Idéaux pour éveiller les sens des petits, les bacs sensoriels offrent mille et une découvertes qui font la joie des tout-petits.

Ils leur permettent de faire une foule d'apprentissage à leur rythme avec leurs amis.

Simple à réaliser, vous placez vos trouvailles dans des bassines et énumérez les noms de chaque matière, leurs couleurs et leurs textures.

Lorsqu'on met différents bacs sensoriels à la disposition des enfants, on leur permet de :

- découvrir les éléments naturels (eau, sable, boue, feuilles, etc.),
- développer leur motricité fine en manipulant des accessoires, des matières premières et différents outils,
- observer et réfléchir,
- apprendre à résoudre des problèmes et faire des comparaisons,
- découvrir différents concepts comme vide/plein, dedans/dehors, doux/rugueux, mouillé/sec, flotte/coule, beaucoup/peu, etc,
- explorer les couleurs, les formes, les textures,
- écouter les sons produits par les différents matériaux,
- construire des structures,
- assimiler de nouveaux mots, développer leur vocabulaire,
- imaginer (...)

L'équipe du Relais Assistant(e) Maternel(le) a testé avec les professionnels(le)s et les enfants ont approuvé l'activité.

Fête de Noël

Vendredi 6 Décembre 2019, les enfants ont fait la fête !

Une joyeuse fête a marqué la fin de l'année ! En cette fin d'année 2019, les enfants de notre Communauté de Communes ont assisté à un spectacle ainsi qu'à la visite du Père Noël.

La Communauté de Communes a convié l'ensemble des enfants de la Halte-Garderie Itinérante et du Relais Assistante Maternelle à s'inscrire à la fête de Noël.

Lors de cette fête, les enfants ont assisté à un spectacle musical *« Signe avec bébé »* effectué par Rémi de la compagnie « Formulette » dans la salle « Firmin Declercq » située à Fleurines.

À l'issue de ce spectacle, ils ont eu le plaisir de déguster un délicieux goûter, animé par les agents du service Petite Enfance en présence du Père Noël.

Ainsi nos tout-petits ont pu patienter en attendant le jour de Noël.

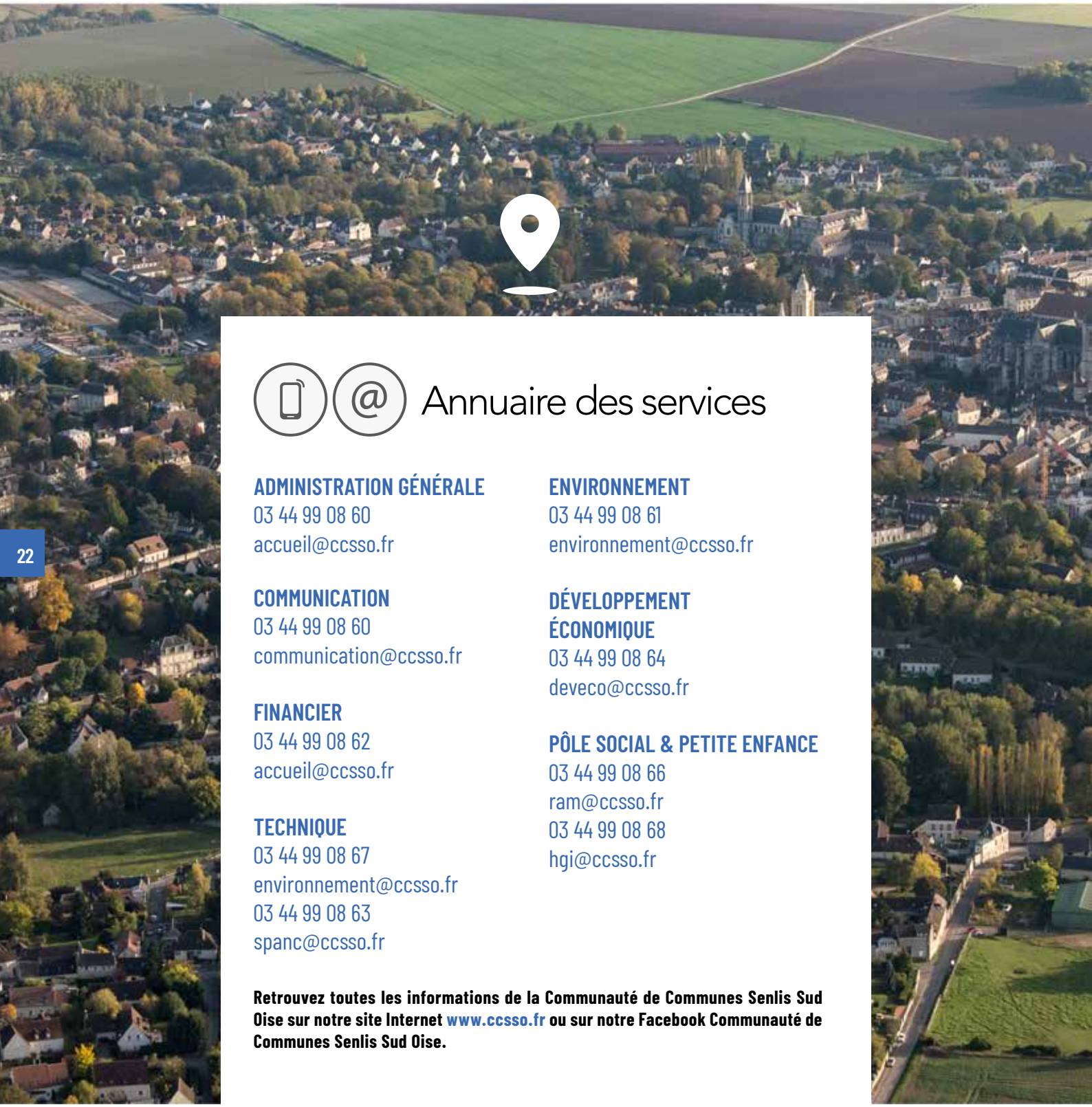

Annuaire des services

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
03 44 99 08 60
accueil@ccsso.fr

COMMUNICATION
03 44 99 08 60
communication@ccsso.fr

FINANCIER
03 44 99 08 62
accueil@ccsso.fr

TECHNIQUE
03 44 99 08 67
environnement@ccsso.fr
03 44 99 08 63
spanc@ccsso.fr

ENVIRONNEMENT
03 44 99 08 61
environnement@ccsso.fr

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
03 44 99 08 64
deveco@ccsso.fr

PÔLE SOCIAL & PETITE ENFANCE
03 44 99 08 66
ram@ccsso.fr
03 44 99 08 68
hgi@ccsso.fr

Retrouvez toutes les informations de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise sur notre site Internet www.ccsso.fr ou sur notre Facebook Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

POMPES FUNÈBRES BOURSON-PAUCHET
51, rue du Faubourg Saint-Martin - 60300 Senlis
Tél. : 03 44 63 12 15
Ouverture de caveaux - Organisation d'obsèques
Contrat prévoyance obsèques

BOURSON ET FILS CAVEAUX-MONUMENTS
60270 Gouvieux - Tél. : 03 44 57 18 33
Tous travaux de cimetière
Prix étudiés/tous budgets

Depuis 1901
5e génération

COPEAUX & SALMON
MENUISERIE . AGENCEMENT
Maison fondée en 1878

- Menuiseries bois, alu, PVC
- Murs rideaux, vitrines
- Vérandas, dressings
- Agencements, mobiliers, stands
- Escaliers, parquets, fermetures

RGE QUALIBAT
(60) LACROIX ST OUEN
03 44 91 46 46
WWW.copeaux-salmon.fr

La Table
ESCAPADE
Restaurant bistronomique Senlis

Venez goûter notre menu pour les fêtes et le réveillon !

Une cuisine traditionnelle et moderne.
Des prix abordables pour tous.
Ouvert tous les jours dimanche soir inclus.

Best Western PLUS
03 75 00 75 00
hotel-escapadesenlis.com
1 avenue Alain Boucher - 60300 Senlis

CRÉATEUR D'HABITAT
AU PLUS PRÈS DES HABITANTS & DES TERRITOIRES

- Des logements locatifs familiaux
- Des logements spécifiques
- L'aménagement et la réalisation d'opérations urbaines complexes
- L'accession à la propriété : vente HLM et accession sociale
- La proximité : une préoccupation constante
- Les + Action Logement

Picardie Habitat
Groupe ActionLogement

9 rue Clément Ader
60200 COMPIEGNE
03 44 92 51 00

En 2020, PICARDIE HABITAT devient CLESENCE

L'AGENCE DE VOYAGES DES CARS LEFORT À VOTRE SERVICE POUR TOUS VOS PROJETS DE VOYAGES EN CAR, EN AVION OU EN TRAIN OÙ IL VOUS PLAIRA...

LEFORT évasion

6, avenue de Montlévèque
60300 SENLIS
Tél. : 03 44 53 48 03
Fax : 03 44 53 14 39
evasion.lefort@wanadoo.fr

Nous vous souhaitons
de belles fêtes
et une bonne année
2020 !